



Grenoble, le 18 SEP 2015

**LUCILLE LHEUREUX**  
ADJOINTE AU MAIRE  
ESPACES PUBLICS ET NATURE EN VILLE

**Union de Quartier Centre Ville**  
3 PASSAGE DU PALAIS DE JUSTICE  
38000 GRENOBLE

Ref : VD/DECV/DV/GF/N° 2015/509002  
Affaire suivie par : Geneviève FILIPUTTI  
☎ : 04.76.76.37.75

**Objet :** Demande de création de terrasse – [REDACTED] [REDACTED]

Madame, Monsieur,

Les autorisations d'occupation du domaine public par des terrasses sont dorénavant délivrées par Grenoble Alpes Métropole.

Cependant, j'ai souhaité que vous soyez toujours sollicité afin de me rendre votre avis sur ce type de dossier.

C'est pourquoi vous avez été consulté sur la demande de l'établissement « [REDACTED] » situé [REDACTED]

Je connais vos préoccupations quant aux éventuelles nuisances sonores ou de respect de l'espace public que pourrait occasionner l'exploitation de la terrasse de ce commerce.

Sachez que je suis également très sensible à ce type de problèmes, cependant vous comprendrez aisément qu'il m'est difficile de préconiser à Grenoble Alpes Métropole un refus dans le cas où aucun constat de non-conformité aux règlements en vigueur n'a été établi.

Aussi, je vous rappelle que toute occupation du domaine public est précaire et révoquant et que s'il s'avérait que le gérant du commerce ne respectait pas ceux-ci, je demanderais à Grenoble Alpes Métropole de bien vouloir lui retirer l'autorisation de terrasse.

C'est pourquoi, j'ai sollicité les services concernés (Droits de Voirie et Police Municipale) afin qu'ils soient particulièrement vigilants quant au fonctionnement de cet établissement.

Je vous invite à m'informer, pour votre part, des moindres difficultés que vous rencontreriez avec celui-ci.

Je vous remercie de votre engagement quant au maintien de la qualité de l'environnement dans notre ville.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations les meilleures.

**Lucille LHEUREUX**